



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 9 décembre 2020

Présidence de Monsieur François Reymond.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal n° 08/20,
- ouï du le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget 2021 avec les amendements suivants :

08/20-01 : Retirer du budget le montant de Fr. 40'000.- au poste 461 compte 481.01 et poste 464 compte 314.


08/20-02 : Selon la demande dans le rapport (accepté du Conseil communal) de la Commission de Gestion du Conseil communal, lors de la séance du bouclage des comptes 2019, de ne pas mettre des amortissements extraordinaires dans les futurs budgets, éliminer les amortissements sur le budget 2021 pour :

Salle de classe rez de Fr. 237'590.- et Ascenseur Village 24 de Fr 56'900.-

Car ce sont des investissements prévus avec des amortissements prévus lors des préavis les concernant.

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2020.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

François Reymond

CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

La secrétaire

Sylviane Chappuis